

# PERSONNES HANDICAPÉES - VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE - SIDA ET MALADIES TRANSMISSIBLES SEXUELLEMENT ET PAR LE SANG

## UNE CHARTE POUR AGIR

### RÉFLEXION

### RECOMMANDATIONS

### ACTIONS

*Depuis 1997, nous assistons à une nouvelle recrudescence de l'épidémie due au virus du SIDA. Les personnes handicapées ne sont pas épargnées par l'épidémie même si l'ampleur de ce phénomène n'est pas connue. On constate par ailleurs un taux élevé d'hépatites B et C au sein de certains services.*

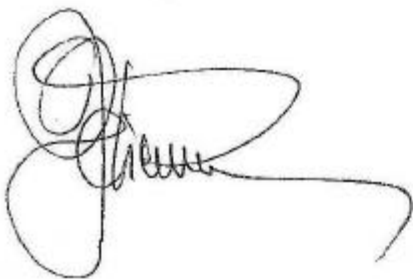
*Cette évolution nous pousse davantage encore à mener une réflexion sur la vie affective et sexuelle des personnes handicapées et nous place aujourd'hui devant un problème de société tout autant que de santé. Le risque est réel de voir se développer des comportements de double exclusion sociale vis-à-vis des personnes séropositives ou malades. Ces comportements, souvent inspirés par des peurs non fondées, sont contraires au respect des droits de l'homme et de l'enfant, et notamment au droit à l'éducation consacré tant par les textes internationaux que par notre Constitution.*

*Des professionnels confrontés à la réalité de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées et inquiets de la lente prise de conscience de la problématique de la prévention du SIDA et des maladies transmissibles sexuellement et par le sang se sont réunis en vue de sensibiliser le public concerné par ces questions.*



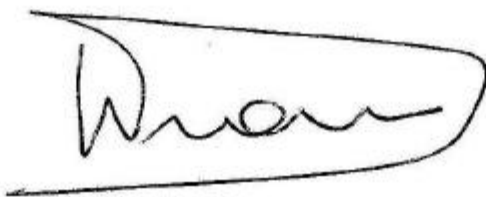
**Cette “Charte pour agir” est avalisée par :**

**Thierry DETIENNE**



Ministre des Affaires sociales et  
de la Santé du Gouvernement de  
la Région Wallonne

**Willem DRAPS**



Ministre en charge de la politique  
des Personnes Handicapées du  
Gouvernement de la Région  
Bruxelles-Capitale

**Nicole MARECHAL**



Ministre de la Santé et de l'Aide à  
la Jeunesse du Gouvernement de la  
Communauté Française

# ETAT DE LA QUESTION

**Ce document a pour but d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des personnes handicapées. Leur vie quotidienne est semée d'embûches et d'obstacles, notamment dans le domaine de la vie affective et sexuelle ce qui les rend plus vulnérables face au SIDA et autres maladies transmissibles sexuellement et par le sang.**

**Il est urgent de mener une réflexion et de susciter de nouvelles pratiques en associant la personne handicapée afin qu'elle puisse mener sa vie intime en toute connaissance de cause. Cette charte est un premier pas d'une démarche longue qui visera à traiter en profondeur de multiples facettes de cette question.**

**Même si chaque handicap implique des difficultés et des vulnérabilités spécifiques, on constate, en général:**

## **Dans le domaine de la vie affective et sexuelle :**

- 1° Un manque de reconnaissance du droit à la vie affective et sexuelle et à la vie en couple ;
- 2° La persistance de tabous quant à la vie sexuelle, en général ;
- 3° L'absence ou la rareté d'informations, de programmes éducatifs et d'interventions adaptés ;
- 4° Le manque de responsabilisation et d'implication de la personne handicapée elle-même dans ces programmes ;
- 5° Une difficulté liée au désir d'enfant, à la parentalité et à la contraception.

## **Dans le domaine du SIDA et des maladies transmissibles sexuellement et par le sang :**

- 1° L'absence de prise en compte de l'augmentation du nombre de nouveaux cas et de l'espérance de vie alors que le mot "SIDA" est encore trop souvent associé à une mort certaine et rapide ;
- 2° La sous-estimation des facteurs de risques dont ceux liés à la diversité des pratiques sexuelles ;
- 3° L'absence ou la rareté de programmes de prévention adaptés ;
- 4° Les lacunes rencontrées sur le terrain en matière d'accueil des personnes porteuses du virus VIH ;
- 5° Une méconnaissance des précautions

# RÉFLEXION : CADRE GÉNÉRAL

## CADRE DE TRAVAIL

La vie sexuelle et affective est un droit faisant partie des libertés fondamentales. Les comportements de privation, de non éducation ainsi que l'exclusion sociale sont contraires au respect des droits de l'homme et de l'enfant, et notamment au droit à l'éducation consacré tant par les textes internationaux que par notre Constitution.

La vie affective et sexuelle est aujourd'hui encore un sujet tabou. Peu de personnes handicapées reçoivent une éducation sexuelle adaptée. La question est souvent occultée jusqu'à ce qu'un problème précis se présente.

Les personnes handicapées constituent une population vulnérable tant au niveau de leur vie affective et sexuelle que face aux problèmes liés au SIDA et autres maladies transmissibles sexuellement et par le sang.

Le SIDA et les maladies transmissibles sexuellement et par le sang nous concernent tous. Il est de la responsabilité des services de mettre en place des actions de prévention, de les adapter au public, de trouver des approches adéquates, mais il ne pourra jamais être reproché à un service qui aura réellement intégré la prévention dans son projet pédagogique d'avoir connu des échecs, car la prévention repose sur l'adhésion de l'individu.

Les seules dimensions sanitaire et contraceptive s'avèrent insuffisantes. Cette évidence conduit à prévoir la mise en place d'un accompagnement par des personnes compétentes et formées. Il convient, dès lors, de développer une approche pluridisciplinaire et soucieuse de l'éthique qui couvre les points suivants : la prévention, l'organisation des soins et des précautions universelles, l'accompagnement éducatif et social et le souci de garantir le secret médical.

## CADRE LÉGISLATIF

Différentes dispositions légales guident nos réflexions et appuient notre démarche :

- a) **La déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948**
- b) **La déclaration des droits du déficient mental - ONU - 20 décembre 1971**
- c) **La déclaration sur la promotion des droits des patients en Europe - OMS - 1994**

**d) La déclaration de Lisbonne de l'Association médicale mondiale sur les droits du patient - 1995**

**e) Le décret du 6 avril 1995** relatif à l'intégration des personnes handicapées lequel prévoit, en son article 5, que le Gouvernement wallon arrête des mesures de prévention, le cas échéant dans le cadre d'accords de coopération concernant

*La collaboration à des programmes d'éducation pour la promotion de la santé relatifs notamment à la nutrition, l'hygiène, la sédentarité et aux assuétudes.*

Il prévoit en outre que des mesures d'adaptation soient prises de manière à assurer une éducation et une orientation appropriées. Il a confié à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées une mission générale de coordination et d'information.

**f) Le décret de la COCOF du 4 mars 1999** relatif à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées lequel stipule que :

*Pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, des aides et des conseils leur sont accordés, ainsi qu'aux centres, entreprises et services qui les accueillent.*

*La Commission communautaire française, ci-après dénommée la Commission, assure la promotion de l'information des personnes handicapées et sensibilise l'opinion publique, notamment en réunissant et en diffusant toute documentation utile à cet effet.*

**g) L'avant-projet de loi relatif aux droits du patient à l'étude en Belgique en 2001**

**h) Le programme quinquennal (1998-2003) de la promotion de la santé de la Communauté française** lequel stipule que :

- *La prévention du SIDA reste une priorité mais ne doit plus être isolée de problématiques comme les autres maladies sexuellement transmissibles, l'éducation sexuelle et affective, etc.*
- *Les personnes handicapées mentales constituent une population vulnérable et devraient donc bénéficier d'une attention particulière dans ce plan.*

**i) Le plan de prévention du SIDA - 2001** (en voie d'approbation à la date de parution de cette présente charte)

**j) La déclaration d'engagement du 27 juin 2001 sur le VIH/SIDA des Nations Unies**



# OBJECTIFS

Nos objectifs sont les suivants :

- ① ***DEVELOPPER L'INFORMATION ET SOUTENIR L'EPANOUISSEMENT AFFECTIF ET SEXUEL DES PERSONNES HANDICAPEES***
- ② ***DEVELOPPER LA PREVENTION DU SIDA ET DES MALADIES TRANSMISSIBLES SEXUELLEMENT ET PAR LE SANG***
- ③ ***INTEGRER CES DEUX ASPECTS DANS LES PRATIQUES D'INTERVENTION EDUCATIVE***
- ④ ***ASSURER L'INTEGRATION ET EVITER L'EXCLUSION DES PERSONNES PORTEUSES D'UNE MALADIE TRANSMISSIBLE SEXUELLEMENT ET TRANSMISSIBLE PAR LE SANG DANS LE RESEAU DES SERVICES EXISTANTS***

# RECOMMANDATIONS

Il est indispensable d'assurer une cohérence d'actions de tous les partenaires qui gravitent autour de la personne handicapée. Leurs démarches sont complémentaires et s'interpénètrent. Afin d'assurer au mieux la réalisation de ces objectifs, il convient de :

- *Reconnaître les droits de la personne handicapée et lui donner sa place en tant qu'utilisateur . La prévention n'a de sens que dans la mesure où elle concourt à l'affirmation et à la consolidation de l'autonomie de la personne. Elle contribue ainsi à la reconnaissance de ses droits fondamentaux et notamment du droit à la santé, à une vie amoureuse et à une éducation sexuelle appropriée.*
- *Inclure la dimension "Vie affective et sexuelle" et "Prévention du SIDA et des maladies transmissibles sexuellement et par le sang" dans l'élaboration du projet individuel de la personne handicapée.*
- *Intégrer cette dimension individuelle dans le projet pédagogique plus global des services spécialisés, le directeur assurant la participation de l'ensemble des membres du personnel à la réflexion.*
- *Susciter la participation de personnes ressources ou organismes spécifiques extérieurs aux services spécialisés.*
- *Mettre en place des processus de formation continue du personnel des services concernés en matière de "Vie affective et sexuelle" et de "Prévention du SIDA et des maladies transmissibles sexuellement et par le sang".*
- *Sensibiliser, informer et accompagner les personnes handicapées, leur famille et leurs proches dans le domaine de la "Vie affective et sexuelle" et de la "Prévention du SIDA et des maladies transmissibles sexuellement et par le sang".*
- *S'attacher à appliquer dans tous les services et établissements d'enseignement concernés par les personnes handicapées les mesures d'hygiène universelle.*

# PUBLICS CIBLES

## ① Les personnes handicapées

Toutes les personnes handicapées enfants ou adultes quels que soient leur déficience et le degré de leur handicap.

## ② Le pouvoir organisateur, la direction et le personnel des services spécialisés

Tous les services spécialisés tels que :

- les services d'accueil et d'hébergement
- les services d'aide précoce
- les services d'aide à l'intégration
- les services d'accompagnement
- les services d'aide à la vie journalière
- les services d'accueil familial
- les entreprises de travail adapté
- les centres de formation professionnelle
- les centres d'orientation
- les centres de réadaptation fonctionnelle

## ③ Les familles, les proches et les associations de personnes handicapées

## ④ Les professionnels extérieurs aux services spécialisés

Toute structure ou individu susceptible d'intervenir directement ou indirectement auprès de la personne handicapée.

Par exemple :

- Centres de guidance et de santé mentale
- Centres de Planning familial
- Services ONE
- Services de promotion de la santé
- Services d'aide familiale
- Enseignement spécialisé, enseignement ordinaire et établissement de formation pour professionnels de la santé, du monde psychosocial et de l'éducation
- Centres Psycho-Médico-Sociaux et Inspection médicale scolaire
- Gynécologues, urologues et médecins de famille
- Hôpitaux
- Médecins du Travail
- Services sociaux
- Aide à la jeunesse

Cette liste n'est en aucun cas exhaustive.

Il revient donc à chacun de définir concrètement une stratégie adaptée à ces objectifs.

# ACTIONS : PROCHAINES ÉTAPES

Cette charte est le résultat d'un partenariat ouvert à d'autres personnes ressources ou professionnels. C'est ainsi que cette question va dorénavant pouvoir se décliner par :

- La mise en place de groupes de travail chargés de mener une réflexion et de réaliser des documents d'information sur des sujets plus précis comme :

- notions épidémiologiques
- secrets médical et professionnel, déontologie, éthique, dossier médical
- modes de transmission
- précautions sexuelles
- traitements
- patients (suivi médical du patient hébergé, accompagnement du traitement)
- procréation et SIDA (grossesse à suivre, suivi du nourrisson)
- projet individuel
- convention de prise en charge
- mesures d'hygiène
- formation du personnel à la prise en charge
- questions du dépistage
- questions des responsabilités juridiques, civiles, pénales
- accompagnement des équipes éducatives dans l'approche de la vie affective et sexuelle
- etc...

- La conception de fiches thématiques pratiques telles que celles élaborées par les professionnels des services en partenariat avec l'AWIPH. Des thèmes spécifiques comme le port du préservatif pourraient faire l'objet de ces fiches.

- L'organisation de modules de formation relatifs à ces questions.

- La création de réseaux d'échanges d'informations.

Toutes ces démarches sont complémentaires et font partie intégrante d'un processus qui tente d'aborder toutes les questions relatives à la "Charte pour agir". Ce processus se veut mobilisateur en vue d'apporter des réponses et de susciter de bonnes pratiques; il implique un partage de savoir et d'expérience.

# FORMULAIRES À COMPLÉTER

Je soussigné.....

Fonction .....

Nom du service.....

Type de service .....

Coordonnées.....

.....

.....

**Si vous avez déjà réalisé des expériences dans les domaines concernés ou acquis des compétences particulières dans le domaine, n'hésitez pas à nous les faire partager.**

A renvoyer à la plate-forme "Une Charte pour Agir" - rue de la Rivelaine 21 - 6061 CHARLEROI - Tél. 071/205.740  
- Fax 071/205.104

# LISTE DES PARTENAIRES

*Voici les différents partenaires ayant participé à l'élaboration de cette "Charte pour agir". Pour rappel, l'objectif des membres de ce groupe est d'élargir leur collaboration.*

- Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH)
- ASBL Les Hautes Ardennes
- ASBL SIDA et Handicap
- Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux (AFrAHM)
- Centre de référence SIDA du CHU de Liège
- Centre de référence SIDA UCL
- Communauté française. Service général Prévention SIDA
- Coordination SIDA Assuétudes de la Province de Namur et ASBL Namur Entraide SIDA
- La Caracole
- La Cité de l'Espoir
- Le Foyer
- Le Grain
- Le Home Pierre Jurdant
- Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées (COCOF)
- Service Handicap et Santé. Département de psychologie des Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix à Namur
- Village n°1

# AGENCE WALLONNE POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES HANDICAPEES (AWIPH)

Rue de la Rivelaine, 21  
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

☎ 071/205.711

◆ 071/205.104

## Contacts :

- ① Service communication: relais - informations  
☎ 071/205.740
- ② Service documentation  
☎ 071/205.103
- ③ Service étude: outils méthodologiques - formation  
☎ 071/205.742
- ④ Service formation  
☎ 071/205.785
- ⑤ Service inspection médicale: informations - suivi médical  
☎ 071/205.841
- ⑥ Service inspection pédagogique: écoute, conseil et accompagnement du service - informations - partage d'expérience - orientation vers les services adéquats - supervision d'équipe ou services.  
☎ 071/205.133
- ⑦ Service juridique: informations juridiques  
☎ 071/205.107
- ⑧ Bureaux Régionaux: aide à la réflexion - écoute, conseil et accompagnement de la personne, famille et proches - écoute, conseil et accompagnement du service - partage d'expérience - relais.

▪ CHARLEROI:            rue de la Rivelaine, 11  
                              6061 CHARLEROI  
                              ☎ 071/204.950  
                              ☎ 071/204.953  
                              @ [brcharleroi@awiph.be](mailto:brcharleroi@awiph.be)

▪ DINANT:                rue Léopold, 3  
                              5500 DINANT  
                              ☎ 082/213.311  
                              ☎ 082/213.315  
                              @ [brdinant@awiph.be](mailto:brdinant@awiph.be)

▪ LIBRAMONT:            rue du Village, 5  
                              6800 LIBRAMONT  
                              ☎ 061/230.360  
                              ☎ 061/230.376  
                              @ [brlibramont@awiph.be](mailto:brlibramont@awiph.be)

▪ LIEGE:                 Rue des Guillemins, 26/34  
                              4000 LIEGE  
                              ☎ 04/221.69.11  
                              ☎ 04/221.69.90  
                              @ [brliege@awiph.be](mailto:brliege@awiph.be)

▪ MONS:                 Bld. Gendebien, 3  
                              7000 MONS  
                              ☎ 065/328.611  
                              ☎ 065/352.734  
                              @ [brmons@awiph.be](mailto:brmons@awiph.be)

- NAMUR: Place Joséphine Charlotte, 8  
5100 JAMBES  
☎ 081/331.911  
☎ 081/308.820  
@ [brnamur@awiph.be](mailto:brnamur@awiph.be)
  
- WAVRE: Chaussée des collines, 54 Zoning nord  
1300 WAVRE  
☎ 010/230.560  
☎ 010/230.580  
@ [brwavre@awiph.be](mailto:brwavre@awiph.be)

L'AWIPH est un organisme public créé par le décret du Conseil régional wallon du 6 avril 1995. Il est chargé de mener à bien la politique wallonne en matière d'intégration des personnes handicapées. Son statut implique notamment une large représentation des personnes handicapées dans ses organes de gestion (Comité de gestion) et de consultation (Conseils d'avis et Commissions subrégionales de coordination).

L'AWIPH reconnaît et subventionne des services qui suivent et conseillent la personne handicapée (et/ou ses proches) tout au long de son intégration. Ces services agissent dans les domaines de : l'aide précoce, l'aide à l'intégration, l'accompagnement, l'aide à la vie journalière et le placement familial.

L'AWIPH reconnaît et subventionne des centres de formation professionnelle spécialisée, des entreprises de travail adapté et propose également des aides et primes à l'emploi destinées aux travailleurs handicapés et aux employeurs.

L'AWIPH reconnaît et subventionne des services d'accueil de jour ou résidentiels qui procurent à la personne handicapée, jeune ou adulte, un environnement de vie adapté où elle peut réaliser des activités variées et valorisantes. Ces services lui assurent un suivimédical, paramédical, psychologique et éducatif.

L'AWIPH intervient également auprès de la personne handicapée, par une participation aux frais relatifs: à l'aménagement d'un logement, aux aides à la mobilité, aux aides à la communication, etc.

L'AWIPH, partenaire de ce réseau s'investit à travers certains de ces services à la question "Personnes handicapées - Vie affective et sexuelle - SIDA et maladies transmissibles sexuellement et par le sang".

Son centre de documentation est un lieu de recherches et de consultations et dispose de nombreux ouvrages sur la question.

A travers son service étude, l'AWIPH a soutenu la conception des fiches thématiques pratiques élaborées par les professionnels des services.

Le service formation de l'AWIPH organisera en partenariat avec des opérateurs de formation dès 2002 des modules à l'attention des professionnels du secteur.

La direction de l'inspection est composée de 6 personnes.

Une inspectrice a en charge les services d'aide précoce, d'accompagnement, d'aide à la vie journalière et de placement familial.

Quatre inspecteurs sont dévolus au secteur de l'accueil et de l'hébergement. Il est attribué un secteur géographique à chaque inspecteur.

Le directeur coordonne et supervise l'ensemble du travail des inspecteurs.

Les missions réglementaires de l'inspection pédagogique sont les suivantes :

- *Vérifier le respect des normes d'agrément*
- *Assurer une fonction de conseil auprès des services*

- *Procéder périodiquement à l'évaluation de la mise en œuvre des projets médico-socio-pédagogiques avec chaque service. Pour ce faire, évaluer en collaboration avec les services et les équipes éducatives les méthodes de travail, la qualité des services, prestations et la mise en place des projets de vie des bénéficiaires.*

Pour l'ensemble des missions visées, il s'agit pour cette inspection d'assurer prioritairement une **évaluation dynamique** qui vise à enregistrer **des changements jugés positifs au niveau des comportements des personnes, des situations, des populations ou des organisations et à soutenir ces changements positifs.**

Il s'agit d'avantage de raisonner selon un mode de pensée probabiliste visant à pronostiquer une évolution favorable et ce dans un esprit de **partenariat** avec les services et l'ensemble des équipes qui les constituent. Il s'agit par ailleurs de **mettre en valeur** de façon continue le potentiel et la compétence de chacun des interlocuteurs.

Il convient également de rappeler qu'outre ces missions réglementées, le service de l'inspection pédagogique s'est vu confié des missions spéciales dans les domaines suivants:

- *Instruction des plaintes*
- *Avis en matière d'infrastructure*
- *Avis en matière de modification d'agrément des services*
- *Avis en matière de transformations des services*
- *Avis en matière d'initiatives spécifiques et participation à des comités d'accompagnement*
- *Avis en matière de formations destinées au personnel des services agréés.*

Le service juridique a pour missions, notamment, de rendre des avis juridiques afférents à la réglementation de l'AWIPH, mais aussi aux branches du droit classique (droit social, civil, public, ...), de défendre les intérêts de l'Agence dans des litiges l'opposant aux bénéficiaires de prestations, de préparer les projets d'arrêtés du Gouvernement wallon, d'assister à des réunions, dont les thèmes sont très variés.

En l'espèce, le service juridique peut apporter son concours, par exemple, par l'examen de la relation entre les maladies sexuelles et le droit du travail, la protection de la vie privée ...

Le rôle de l'Inspection médicale, en collaboration avec le médecin coordinateur de l'institution, les médecins traitants des résidents et les équipes pluridisciplinaires pourrait être le suivant :

- La prévention et le dépistage des M.S.T.;
- La supervision des traitements médicaux;
- La gestion de la séropositivité en institution;
- Veiller au respect du secret médical et de l'éthique;
- La prévention des abus sexuels;
- Favoriser un cadre permettant les relations sexuelles et affectives des personnes handicapées en institution.

# ASBL LES HAUTES ARDENNES

Entreprise de travail adapté, service d'accueil de jour, service résidentiel et service résidentiel de nuit pour personnes handicapées adultes de léger à profond.

Cahay, 20

6690 VIELSAM

☎ 080/510.447 ou 080/292.555

☎ 080/510.372 ou 080/292.550

@ [hautesardennes@euronet.be](mailto:hautesardennes@euronet.be)

Personnes ressources: Monsieur Fernand LECLERCQ (directeur général)  
Monsieur Philippe PERILLEUX (directeur pédagogique)



L'ASBL LESHAUTESARDENNES est un service d'accueil et d'hébergement de personnes adultes présentant une déficience intellectuelle légère, modérée, sévère ou profonde avec ou sans troubles physiques associés.

L'ASBL LES HAUTES ARDENNES est l'initiatrice du colloque "Handicap mental sexualité et SIDA, le SIDA comme principe de réalité".

Le service a été confronté en 1997 à une demande d'une personne séropositive ayant entraîné un travail important (et toujours en cours) au sein de l'institution (valeurs, éthique...).

# ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AIDES AUX HANDICAPES MENTAUX (AFrAHM)

Avenue Albert Giraud, 24  
1030 BRUXELLES  
☎ 02/247.60.11  
☎ 02/219.90.61  
@ [secretariat@afrahm.be](mailto:secretariat@afrahm.be)

Personnes ressources : Madame Thérèse KEMPENEERS-FOULON (Secrétaire Générale)  
Madame Claire PIERREUX (Responsable des Formations)

L'AFrAHM est un mouvement sans appartenance politique, philosophique ou religieuse qui rassemble des parents, des personnes déficientes mentales et des personnes soucieuses de leur bien-être.

L'AFrAHM reprend, en Communauté Française, les objectifs de l'Association nationale d'Aide aux Handicapés Mentaux créée sous forme d'asbl en 1959 et dont elle est membre.

L'AFrAHM est un organe de vigilance se consacrant à la promotion et à la défense des intérêts et des droits des personnes déficientes mentales, tout en leur offrant, ainsi qu'à leur famille, une aide dans divers domaines. Elle est leur porte-parole, elle s'efforce d'améliorer leur condition de vie.

L'AFrAHM mène son action en collaboration avec des professionnels et des décideurs. Elle rassemble une information utile sur la déficience mentale qu'elle diffuse largement.

Depuis les années 1970, l'ANAHM informe et diffuse des informations quant à la nécessité d'une éducation affective et sexuelle de la personne handicapée mentale dès le plus jeune âge et pas uniquement par ses parents.

L'AFrAHM n'a pas encore eu à défendre les droits des personnes atteintes par le VIH mais est régulièrement informée de situations d'abus sexuels, de maltraitances et de discrimination sur des critères divers (maladies contagieuses, hépatite, IVG, stérilisation, ...).

L'AFrAHM organise chaque année des séminaires, des formations et des supervisions ayant pour objectifs d'informer et d'outiller familles, professionnels et toute personne intéressée à diverses problématiques propres à la déficiencementale.

Le thème provoquant le plus d'inquiétude et de méconnaissances encore aujourd'hui est celui du développement affectif et sexuel de la personne déficiente mentale.

L'association dispose d'un centre de documentation en trois langues (français, néerlandais et anglais), d'une vidéothèque et de matériel pédagogique sur différents sujets parmi lesquels vie affective, sexualité, éducation sexuelle, parentalité,...

# ASBL SIDA & HANDICAP

Cahay 20

6690 VIELSAM

☎ 080/510.447

☎ 080/510.372

@ [sidaethandicap@hotmail.com](mailto:sidaethandicap@hotmail.com)

Personnes ressources :  
Monsieur Philippe PERILLEUX  
Madame Joëlle DEFOURNY  
Madame Fabienne CORNET  
Docteur A-F. GENNOTTE  
Madame Nathalie BASECQZ

## Origine:

L'asbl "SIDA et Handicap" a été créée en mai 1998, à l'initiative de certains intervenants ayant participé au colloque organisé en novembre 1997 par l'asbl "Les Hautes Ardennes" sur le thème: "Handicap mental, Sexualité et SIDA, le SIDA comme principe de Réalité".

Pour la première fois, lors de ce colloque, les aspects médicaux, juridiques, déontologiques et éthiques du SIDA, des maladies sexuellement transmissibles et des maladies transmissibles par le sang sont confrontés à la réalité des institutions et aux spécificités du handicap mental.

De plus, plutôt que d'apporter des réponses, ce colloque mit en évidence les questionnements, voire le désarroi, du monde institutionnel face au concept plus large du vécu de l'affectivité et de la sexualité de la personne handicapée mentale et à cette réalité, désormais incontournable, qu'est le VIH.

Il était, donc, important, pour chacun des thèmes abordés, de poursuivre la réflexion et d'élaborer des stratégies d'accompagnement et/ou de formation afin d'aider les institutions et services à intégrer au mieux ces notions dans leur fonctionnement avec, à terme, en filigrane, l'intégration ou la non-exclusion de personnes séropositives ou porteuses d'une maladie transmissible sexuellement ou par le sang.

## Composition:

L'asbl "SIDA et Handicap" se compose de:

- Mesdames Fabienne CORNET et Joëlle DEFOURNY (Présidentes), Docteurs Claire-Michèle FARBER et Anne-Françoise GENNOTTE, membres d'équipes pluridisciplinaires dépendant de trois Centres de référence Sida de la Communauté Française: ULG, ULB et UCL;
- Messieurs Fernand LECLERCQ (Administrateur délégué) et Philippe PERILLEUX, représentants du monde institutionnel pour personnes handicapées mentales (membres de la Direction de l'asbl "Les Hautes Ardennes");
- Madame Nathalie BASECQZ, avocate et assistante attachée à la Faculté de Droit de l'UCL;
- Monsieur Jean-Louis CHAPPELLIER, psychopédagogue et expert indépendant auprès du Gouvernement luxembourgeois.

## Que propose-t-elle?

L'asbl "SIDA et Handicap"

- souhaite développer et promouvoir:
  - ① des outils de réflexion
  - ② des échanges entre institutions confrontées à des demandes d'admission ou à la découverte de personnes séropositives ou porteuses d'une maladie sexuellement transmissible
  - ③ des possibilités d'accompagnement et/ou de formation, au départ d'interpellations précises de services :
    - ★ en mettant à disposition de ceux-ci les compétences spécifiques de ses membres,
    - ★ en créant un réseau pluraliste de partenaires prêts à intervenir chacun en fonction de leur spécificité.
- souhaite interpeller les associations, organismes et pouvoirs subsidiants intéressés, de près ou de loin, par les problématiques soulevées par la présence des maladies sexuellement transmissibles et transmissibles par le sang chez les personnes handicapées mentales et collaborer avec les équipes ou instances

# CENTRE DE REFERENCE SIDA DU CHU DE LIEGE

Polycliniques BRULL (5ème étage)

Quai G. Kurth, 45

4020 LIEGE

☎ 04/270.31.90

☎ 04/270.31.84

@

Personnes ressources: Madame Joëlle DEFOURNY (coordinatrice psychothérapeute)  
Docteur F. UURLINGS

L'équipe psycho-médico-sociale du Centre prend en charge les patients infectés par le VIH et leur entourage. Des groupes pour les patients ou leurs proches sont organisés.

L'assistante sociale se rend au domicile des patients lorsqu'elle le juge nécessaire, à la demande de l'équipe ou à la demande du patient par souci de discrétion.

Le Centre a rencontré des difficultés pour permettre l'intégration de certains patients en milieu institutionnel et ce, notamment dans le champ du handicap mental.

A la demande de certaines équipes d'institutions ou de professionnels de la santé, le Centre a développé des formations adaptées aux besoins des demandeurs. Les formations sont modulables et établies le plus souvent avec les futurs participants.

Par ailleurs, les activités du Centre se situent principalement dans le champ et au sein d'un réseau psycho-médico-social. C'est aussi un centre de dépistage ouvert à tout public et un relais de prévention primaire, secondaire et tertiaire.

# CENTRE DE REFERENCE SIDA DE L'UCL

Centre de prise en charge  
Cliniques Universitaires Saint-Luc  
10, Avenue Hippocrate  
1200 BRUXELLES  
Coordinateur : Professeur Bernard VANDERCAM  
☎ 02/764.36.69  
☎ 02/764.89.26  
@ [cpc.hiv@clin.ucl.ac.be](mailto:cpc.hiv@clin.ucl.ac.be)

Personnes ressources: Madame Fabienne CORNET  
Docteur A-F. GENNOTTE  
Madame Sabine DUBOIS

Le Centre de Prise en Charge est une équipe médico-psycho-sociale spécialisée dans le suivi clinique des personnes infectées par le virus VIH. Une quinzaine de personnes atteintes de déficience mentale séropositives ou malades du SIDA y sont régulièrement suivies.

Composition de l'équipe :

- Professeur B VANDERCAM, coordonateur
- Dr A-F. GENNOTTE: médecin
- Mme F. CORNET: assistante sociale enfants
- Mme S. DUBOIS : infirmière
- Mme A. HENRY : infirmière
- Mme MD. WERY : psychologue
- Mme M. BONUS : secrétaire
- Mme V. HOEVENAEGHEL, secrétaire

Les difficultés rencontrées par les équipes extra-hospitalières pour l'accueil de ces personnes ont amené le Centre de référence à développer des formations pointues pour intervenants professionnels et bénévoles.

Ces formations comprennent le plus souvent un exposé *médical* (données épidémiologiques et virologiques, évolution naturelle de la maladie, alternatives thérapeutiques, traitement de la douleur) et un exposé *infirmier* (modes de transmission, médicaments les plus utilisés, précautions à prendre dans la prise en charge professionnelle et dans la vie courante à domicile).

Des exposés suivis de débats abordent entre autres des questions relatives à la *confidentialité*, à la légitimité du *désir d'enfant* chez les mères ou chez les couples séropositifs, à la difficulté que représente pour tout soignant la *rencontre* avec une personne séropositive.

Le coût des soins et de manière plus générale, les questions relatives aux *difficultés sociales et juridiques* rencontrées au quotidien par les personnes infectées sont abordés spécifiquement.

Des *supports didactiques* (dias, vidéos, supports écrits) viennent compléter les séances.

Des supervisions individuelles ou d'équipe centrées sur l'accueil de personnes séropositives sont assurées à la demande.

Le public demandeur est actuellement très diversifié : médecins généralistes, personnel infirmier et paramédical, gardiennes encadrées, personnel de crèches ou de milieux d'accueil de la petite enfance, aides familiales et services d'aide à domicile, aides soignants, personnel des milieux d'accueil pour adultes, institutions psychiatriques, maisons de repos et de soins, travailleurs sociaux, bénévoles, etc.

# COORDINATION SIDA ASSUÉTUDES

## Province de Namur

Résidence du Val  
Rue Château des Balances, 3 bte 13  
5000 NAMUR  
☎ 081/721.621  
✉ 081/721.620  
@ [sida.toxicomanie@province.namur.be](mailto:sida.toxicomanie@province.namur.be)

Personnes ressources: Madame Florence HARDY-BOVESSE (Responsable du projet)  
Docteur Monique VASSART (Directrice du service)

La Coordination SIDA Assuétudes est un service médico-social de la Province de Namur. Il s'adresse à tout public et a une expertise en matière de SIDA- HÉPATITES-MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES-ASSUÉTUDES.

La Coordination SIDA Assuétudes propose :

- une écoute téléphonique où l'on peut parler sans tabous et être écouté dans l'anonymat et la plus stricte confidentialité;
- une orientation vers les services les plus adéquats, les plus proches du domicile de la personne;
- un dépistage anonyme et gratuit;
- une aide psychosociale pour les personnes séropositives, les malades du SIDA et leur entourage;
- une plate-forme de concertation des intervenants en matière de maladies sexuellement transmissibles (réseau de relais);
- une aide méthodologique à l'élaboration de projets de prévention;
- des projets de prévention construits et développés avec des groupes de personnes nécessitant une prévention adaptée à leur réalité de vie : usagers de drogues, communautés migrantes, homosexuel(le)s, prostitué(e)s, défavorisé(e)s, détenu(e)s et les personnes handicapées.

Les actions de prévention sont réalisées par une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmier, psychologues, assistants sociaux, éducateur spécialisé) qui élabore chaque projet en impliquant activement le groupe ou la communauté concernée.

La Coordination SIDA Assuétudes travaille en collaboration avec un réseau de relais locaux: Centres de santé, Centres de planning familial, services spécialisés en matière d'assuétudes, maisons de jeunes...

# LA CARACOLE

Autorisation de prise en charge  
Chemin de la Caracole, 15  
5000 JAMBES  
☎ 081/222.626

Personnes ressources: Madame Monique DEBRUXELLES (directrice)  
Madame Sylvie MARNEFFE

Le Service résidentiel de nuit, en tant que structure d'hébergement, existe depuis 1983.

Il s'est implanté en octobre 1993, 15 chemin de la Caracole à Namur et accueille 12 personnes adultes (hommes et femmes) présentant un handicap mental variable, léger, modéré, sévère ou profond qui ne peuvent vivre sans encadrement.

L'activité de jour est réalisée à l'extérieur, dans des lieux différents (Atelier, Centre de Jour,...).

L'objectif étant de créer un lieu de vie pour des personnes adultes respectant le rythme et la personnalité de chacun, tout en favorisant les apprentissages et les activités de la vie quotidienne (par opposition au lieu d'occupation ou de travail):

- hygiène personnel et de l'habitat commun et privé;
- entretien du linge (lessive, repassage, rangement);
- participation à l'élaboration des repas;
- sensibilisation à l'éducation à la santé (maladie, handicap, prise de médicaments, alimentation).

# LA CITE DE L'ESPOIR

Service résidentiel pour adultes et service résidentiel pour jeunes

Domaine des Croisiers, 2

4821 ANDRIMONT

☎ 087/337.160

☎ 081/721.620

@ [direction@cite-de-lespoir.org](mailto:direction@cite-de-lespoir.org)

Personnes ressources:

Madame Myriam LECOCQ (Logopède)

Madame Christiane de DECKER (psychologue)

Docteur M. DEROUAUX (Neurologue)

La Cité de l'Espoir est un IMP fondé en 1958, par des parents, qui accueille des personnes souffrant d'arriération mentale grave (Q.I. < 50).

Actuellement, toujours organisé par le privé, le service est agréé et subventionné par l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) pour accueillir :

- 36 garçons et filles de 0 à 18 ans, en service résidentiel pour jeunes,
- 59 hommes et femmes, en service résidentiel pour adultes,
- 215 hommes et femmes, en service résidentiel pour adultes de la catégorie C, c'est-à-dire présentant une déficience physique, sensorielle ou intellectuelle sévère ou profonde et divers critères comme être alité en permanence, nécessiter la présence continue et active d'une tierce personne, présenter des troubles graves du comportement, une épilepsie non stabilisée, une affection somatique chronique grave.

L'Institution a mis en place une prévention des MST et du SIDA à deux niveaux :

- ① Au niveau pédagogique, un groupe d'éducation à la vie affective et sexuelle, animé par des personnes compétentes et formées, fonctionne depuis quelques années. Ce groupe "Filles et Garçons" réunit uniquement des résidents.
- ② Au niveau médical, une équipe pluridisciplinaire réfléchit les problèmes de prévention adaptée, de dépistage, de soins, d'accompagnement en collaboration avec des parents et des personnes ressources. Elle assure une formation continue du personnel et crée des groupes de paroles.

# LE FOYER

Service résidentiel et service résidentiel de nuit pour personnes handicapées mentales de léger à modéré  
rue Ergot, 2  
7110 STREPY-BRACQUEGNIES  
☎ 064/673.141  
☎ 064/677.681  
@ [Foyerbracquengnies@swing.be](mailto:Foyerbracquengnies@swing.be)

Personnes ressources: Madame Cécile ARNOULD (psychopédagogue)  
Madame Maria DE PAOLIS (assistante sociale chargée de l'accueil)

Le FOYER est une ASBL située dans la région du Centre (Strépy-Bracquengnies), à ± 5 km de la Louvière. Cette ASBL est agréée et subventionnée par l'AWIPH et comprend deux services : le SRA (service résidentiel pour adultes) et le SRNA (service résidentiel de nuit pour adultes);

- le SRNA est le service pour travailleurs c'est-à-dire les usagers ayant une activité professionnelle extérieure ou ceux pour qui le projet est d'accéder au milieu du travail.  
- le SRA est la structure occupationnelle. Dans le cadre de celle-ci un panel important d'activités est proposé grâce à divers ateliers occupationnels (atelier artistique, sportif, atelier vidéo, atelier "fine-bouche", percussions,...).

## But et objectifs de l'ASBL

Dans le domaine de la déficience intellectuelle, les efforts se rejoignent dans le but d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des personnes, ainsi que la qualité des services qui leur sont proposés. A l'échelle de notre établissement, nous développons dès lors les objectifs suivants :

Répondre aux besoins et demandes de la personne handicapée...

...Dans tous les secteurs de vie (professionnel, résidentiel, familial, affectif,...)

...En individualisant la prise en charge

...Et en incitant la participation du bénéficiaire et de sa famille/ses personnes ressources.

C'est dans le cadre de cette mission que l'atelier "vie affective et sexualité" a été créé en 1997.

## Atelier "vie affective et sexualité"

Accueillir et travailler avec des hommes et des femmes, envisager leur projet de vie impliquaient que nous abordions les domaines de l'affectivité et de la sexualité. Par ailleurs, l'équipe était parfois confrontée à des problèmes liés à l'affectivité et inhérents à la vie en collectivité.

Nous avons donc élaboré cet atelier en faisant le choix de l'axer sur la prévention des agressions sexuelles.

Toutefois, différents thèmes sont également travaillés tels que : la connaissance du corps, la sexualité, le SIDA, l'homosexualité, la contraception, la grossesse,...

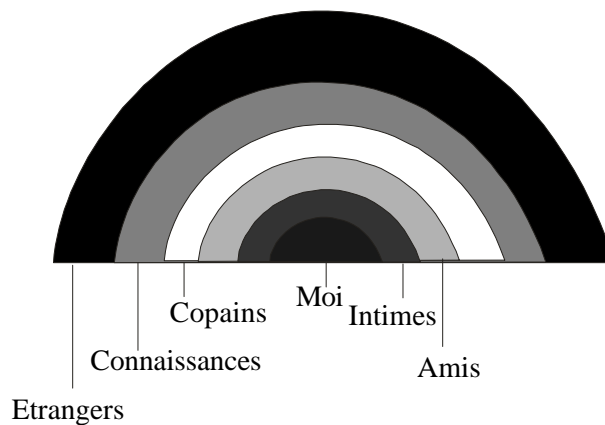
Dès lors, les objectifs visés par l'atelier sont :

- Proposer un lieu de parole, discuter des tabous, favoriser les échanges dans le respect de l'autre
- Amener à une meilleure connaissance de soi, de ses limites, acquérir une image corporelle adéquate et une sexualité comprise et mieux vécue
- Connaître les limites sociales, reconnaître un acte d'agression et y réagir de façon adéquate.

## Support de l'atelier

L'atelier se base sur :

- Des séquences filmées réalisées à partir de diapositives empruntées à l'ANAHM. Les séquences envisagent divers thèmes et mettent en scène des situations de vie pour lesquelles il y a danger d'être victime de comportements sexuels inappropriés.
- Le tableau des cercles permet une visualisation des relations avec notre entourage et permet d'aborder des situations où les limites relationnelles sont enfreintes.



La méthodologie utilisée consiste à projeter une séquence. Les participants sont alors amenés à synthétiser et à s'exprimer sur cette séquence, à poser les questions que celles-ci suscitent.

La séquence est rediffusée pour une meilleure compréhension. Une discussion, des jeux de rôle et l'utilisation du tableau des cercles permettent d'envisager les points importants de la séquence.

## Animation

Cet atelier est animé par Maria DE PAOLIS (assistante sociale) et Madame Cécile ARNOULD (psychopédagogue)

## Participation et fréquence

Tous les résidents du Foyer intéressés ou pour lesquels une telle approche s'avère utile dans le cadre d'une prise en charge spécifique (limitation du nombre de participants à 6 max.).

Les groupes sont mixtes, accessibles aux couples vivant au sein de notre service.

Une séance de 2h max tous les 15 jours, dans la plage horaire 16h30 → 18h00.

Un cycle d'atelier comporte 12 séances.

# LE GRAIN

Service d'accueil de jour pour personnes atteintes d'un handicap mental  
rue CHAMBERY, 21  
1040 ETTERBEEK  
☎ 02/648.19.82 ou 02/648.31.92 (Service Social)  
☎ 02/648.17.09  
@ [Arche.grain@belgacom.net](mailto:Arche.grain@belgacom.net)

Personnes ressources: Monsieur Luc GANTY (directeur)  
Monsieur Denis BAUDOIN (chef éducateur)  
Docteur DE REUSE (médecin psychiatre)  
Madame Marie HOUGARDY (assistante sociale)

Le GRAIN est un centre de jour pour personnes atteintes d'un handicap mental.

Le centre est ouvert en journée, il offre aux personnes la possibilité de venir pratiquer des activités artisanales (bois, tissage, mosaïque, cuisine, jardin) et des activités de loisirs (expression corporelle, école du cirque, sports, dessin, club pour les personnes plus âgées,).

Les personnes handicapées sont épaulées par une équipe éducative.

Le projet du centre est la valorisation par le travail artisanal.

Si le Grain est un centre de travail artisanal, ces activités n'empêchent nullement d'être à l'écoute des questions en rapport avec : la vie affective et sexuelle, le SIDA, les maladies transmissibles par le sang, ...

Ces questions sont travaillées, selon les besoins, en réunion de synthèse sous la supervision du médecin psychiatre de l'équipe.

Dans le cadre d'un projet individuel, et en accord avec la personne handicapée, un relais sera souvent établi avec les centres de planning, les C.S.M., les médecins généralistes (personnes essentielles de première ligne), les lieux d'hébergement et la famille.

Néanmoins, une formation plus précise en lien avec ces questions pourrait être mise en oeuvre au sein de l'équipe.

# LE HOME PIERRE JURDANT

Service résidentiel pour personnes handicapées mentales de léger à modéré  
Avenue Mozart, 84  
1190 BRUXELLES  
☎ 02/346.08.56  
📠 02/346.08.58

Personnes ressources: Monsieur Bertrand PANAGE (éducateur)  
Madame Marie HOUGARDY (assistante sociale)

Depuis plusieurs années, la “Vie affective et sexuelle” des résidants du home Pierre Jurdant fait l’objet de nombreux questionnements. Nous avons augmentés nos recherches depuis 1998. La difficulté d’élaborer un cadre sur ce point se pose étant donné qu’il y a à considérer que d’une manière générale, la sexualité des personnes handicapées ne se réglemente pas. Il n’y a pas de norme donnée. Toutefois, il existe une convention sociale que l’on pourrait appeler “un comportement social convenant” qui peut permettre de se poser un cadre de référence. Par exemple:

- Les comportements exhibitionnistes ne sont pas acceptés.
- Toute forme d’agression ou de violence sexuelle est exclue.
- Il doit y avoir consentement pour qu’il y ait une relation intime.

Au vue des difficultés multiples que représentent, pour les personnes hébergées, le fait de devoir s’assumer seules, ainsi que les conséquences d’une procréation non comprise dans son intégralité, l’institution pose comme condition préalable à toute admission, en accord avec les valeurs éthiques du conseil d’administration, l’obligation d’une contraception sûre pour les résidantes. (Ce point est susceptible d’être modifié étant donné qu’il ne fait pas l’unanimité au sein des équipes éducatives).

L’institution doit mettre tout en oeuvre pour que les pensionnaires puissent vivre dès le départ des relations qu’ils désirent. (A ce propos, le Jurdant est prêt à accueillir des couples). Les projets individuels tiennent compte de cette optique.

Afin de rendre les résidants plus acteurs de leur vie affective et sexuelle, nous élaborons des séances d’informations qui aborderons des thèmes tels que la contraception, le plaisir sexuel, les M.S.T., la maternité etc...

# SERVICE BRUXELLOIS FRANCOPHONE DES PERSONNES HANDICAPEES

Rue des Palais, 42  
1030 BRUXELLES  
☎ 02/800.80.00

Personnes ressources:

1. Madame Sophie DONNAY  
☎ 02/800.80.12  
@ [sdonnay@cocof.be](mailto:sdonnay@cocof.be)
2. Madame Dominique DUGNOILLE  
☎ 02/800.80.59  
@ [ddugnoille@cocof.be](mailto:ddugnoille@cocof.be)
- Madame Geneviève BERIAUX  
☎ 02/800.80.64  
@ [gberiaux@cocof.be](mailto:gberiaux@cocof.be)
2. Docteur Michèle RYCKMANS  
☎ 02/800.80.95  
@ [mryckmans@cocof.be](mailto:mryckmans@cocof.be)

Le Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées de la Commission communautaire française remplit diverses missions auprès des personnes handicapées, de leur famille ou d'institutions: informations, conseils et orientation dès la petite enfance, octroi d'une aide matérielle individuelle, exposition d'aides techniques, collaboration avec des services de formation professionnelle, mise au travail en milieu ordinaire ou adapté, interventions financières aux employeurs, subventions aux Entreprises de Travail Adapté, Services d'accompagnement, Centres de jour et d'hébergement agréés pour enfants et adultes.

# Service HANDICAP ET SANTE

Département de psychologie  
FUNDP  
61, rue de Bruxelles  
5000 NAMUR  
☎ 081/724.435  
☎ 081/724.431  
@ [h&s@psy.fundp.ac.be](mailto:h&s@psy.fundp.ac.be)

Personnes ressources: Madame Jacqueline DELVILLE  
Madame Marie MATTYS  
Madame Florence MENESTRET  
Madame Carine MERLIN  
Professeur Michel MERCIER (directeur)

HANDICAP et SANTE est un programme d'action en promotion de la Santé, agréé par le Gouvernement de la Communauté française. Son thème de travail concerne la vie affective et sexuelle des personnes déficientes mentales.

En effet, de nombreuses personnes déficientes mentales sont démunies dans ce domaine. Le manque d'information et de développement des compétences en sont à l'origine. Il en résulte des difficultés d'ordre relationnel et affectif ainsi que des risques accrus d'abus sexuels, de contaminations par le VIH, de grossesses non désirées, de stérilisations abusives...

Par ailleurs, les personnes déficientes mentales, selon le degré de leur handicap, aspirent à connaître aussi une vie affective et sexuelle, en se prenant davantage en charge et en développant une meilleure conscience de leurs capacités et de leurs limites.

Pour faire face à cette situation, HANDICAP et SANTE développe différents objectifs et vise à améliorer les compétences émotionnelles et sociales des personnes handicapées mentales et à développer leurs connaissances et aptitudes dans le domaine de la vie affective et sexuelle.

Les **relais** avec lesquels HANDICAP et SANTE travaille sont:

- Les *professionnels* qui souhaitent se former afin d'accompagner les personnes déficientes mentales.
- Les *parents* qui désirent réfléchir autour de la vie affective et sexuelle de leur enfant et affiner leurs compétences dans ce domaine.

Les **actions** de HANDICAP et SANTE sont orientées selon cinq axes:

- ① Mener des *formations* et des groupes de réflexion pour les professionnels et les parents afin de les aider à mieux comprendre les situations auxquelles ils sont confrontés et à y réagir de manière appropriée.
- ② Organiser une *formation d'animateurs* capables d'intervenir dans le domaine de la vie affective et sexuelle des personnes déficientes mentales.
- ③ Développer le *centre de documentation* et d'outils éducatifs.
- ④ Promouvoir la *recherche* concernant les besoins spécifiques des personnes déficientes mentales, des professionnels, et des parents.
- ⑤ Diffuser et évaluer le programme "*Des femmes et des hommes*", créé par HANDICAP et SANTÉ.  
Il s'agit d'une mallette pédagogique comprenant un livre, un vidéogramme, des dessins et des photos, constituant un outil d'éducation affective, relationnelle et sexuelle destiné aux personnes déficientes mentales.

Le département de psychologie propose également une activité en matière de “Sexualité et de handicap physique” (SEHP).

Département de psychologie, Faculté de Médecine, FUNDP

61, rue de Bruxelles

5000 NAMUR

☎ 081/724.430

☎ 081/724.431

@ [mme@psy.fundp.ac.be](mailto:mme@psy.fundp.ac.be)

@ [mgr@psy.fundp.ac.be](mailto:mgr@psy.fundp.ac.be)

Personnes ressources:

Professeur Michel MERCIER (directeur)

Madame Florence MENESTRET

Madame Sophie GREIMANS

Monsieur Jean-Marie HUET

Monsieur Serge VAN BRAKEL

Ainsi que les membres du SEHP International et SEHP Suisse

Le Département de Psychologie met en place un programme de recherches, de formations et d'actions dans le domaine de l'éducation affective et sexuelle des personnes handicapées physiques.

Ce programme est développé en collaboration avec l'Association Suisse “Sexualité et Handicap physique” (SEHP).

L'expérience du SEHP sous-tend la mise en oeuvre de l'association internationale, dont le Département de Psychologie de la Faculté de Médecine de Namur assurera le secrétariat international et la délégation belge.

Dans le domaine du handicap physique, la problématique de la sexualité est spécifique, étant donnée la spécificité des déficiences motrices et sensorielles. L'association “Sexualité et Handicap physique” se donne pour objectifs de sensibiliser aussi bien les personnes handicapées que leur entourage et l'environnement social à la problématique du vécu de la sexualité pour des personnes dont le corps est mutilé.

Le SEHP a mis en place des brochures destinées à la sensibilisation et à la formation. Ces brochures qui ont été réalisées en collaboration avec l'Association Suisse PRO-INFIRMIS sont disponibles sous le titre “Vivre aussi ma sexualité”.

L'une des brochures est destinée aux professionnels, l'autre aux personnes handicapées elles-mêmes.

Dans le cadre d'une Association internationale, le Département de Psychologie a un rôle central dans la recherche.

Les formations sont organisées conjointement par des professionnels et des personnes handicapées. Les sensibilisations se font sur base de données scientifiques et d'informations recueillies dans les animations de terrains. Un centre de documentation reprenant des bibliographies, des ouvrages et des outils éducatifs se développe.

Des journées d'études seront organisées dans les différents pays partenaires de l'Association internationale.

Axes d'intervention :

- Sensibilisation pour et avec les personnes handicapées physiques
- Formation pour et avec les personnes handicapées physiques
- Formation pour des professionnels, pour et avec des professionnels et des personnes handicapées physiques
- Recherche dans le domaine des représentations sociales, du développement affectif et sexuel des personnes handicapées physiques, des méthodes et des techniques de formation et de sensibilisation
- Centre de documentation rattaché à l'Université.

# VILLAGE N°1 REINE FABIOLA

Entreprise de travail adapté, service d'accueil de jour, service résidentiel et service résidentiel de nuit pour personnes handicapées mentales adultes de léger à modéré avec éventuellement un handicap psycho pathologique associé

Rue Sart Moulin, 1  
1421 OPHAIN-BOIS-SEIGNEUR-ISAAC  
☎ 02/386.06.05

Personnes ressources: Monsieur Alain GRANDHENRY (psychologue - systémicien)  
Madame Dominique LINGLART (coordinatrice vie affective et sexuelle)

Le VILLAGE N°1 est un service résidentiel pour l'accueil d'adultes handicapés mentaux .

Les deux personnes ressources sont responsables du suivi des personnes, des couples et de leur famille. Elles s'occupent également de la mise sur pied et la réalisation de différents projets dans la sphère du droit à l'éducation affective et sexuelle y compris l'utilisation de plusieurs outils méthodologiques.

Toute demande d'information, information formative, formation ou supervision d'équipes ainsi que le suivi des personnes porteuses d'un handicap ou des couples peut être adressée à l'adresse mentionnée ci-dessus.